

Procès verbal réunion C M du 03/04/2025

Présents : M. VARACHAUD, SOURY, NENERT, LATHIERE, DUNAUD, GARREAU, PATAUD, BASSOT, Mmes CHABOT, CANELLAS, CARDOSO, PINTO, DUDOUET

Procurations : Mme CARDINAL à Mme CHABOT ; M. GROLEAU à M. SOURY ; Mme BOYER à Mme CARDOSO

Dossier 1 : Budget principal : Compte Financier Unique 2024

Fonctionnement

- Dépenses : 1 991 527,56€
- Recettes de l'exercice : 2 224 969,02€
- Excédent de fonctionnement 2023 reporté : 272 569,39€
- Recettes totales : 2 497 538,41€
- Résultat de l'exercice : + 233 441,46€
- Excédent cumulé : 506 010,85€

Investissement

- Dépenses : 1 340 901,75€
- Recettes de l'exercice : 1 071 034,50€
- Excédent d'investissement 2023 reporté : 429 859,72€
- Recettes totales : 1 500 894,22€
- Résultat de l'exercice : - 269 867,25€
- Excédent cumulé : 159 992,47€

Compte financier unique 2024 **APPROUVE** sauf 2 abstentions (Mr Garreau JP, Mr Pataud JP)

Dossier 2 : Budget principal : Affectation du résultat 2024

- Excédent d'investissement cumulé : 159 992,47€
- Restes à réaliser : - 280 444€
- Besoin : 120 451,53€
- Excédent de fonctionnement cumulé : 506 010,85€
- Excédent affecté au 1068 : 120 451,53€
- Excédent reporté à l'article 002 du BP 2025 : 385 559,32€

Affectation du résultat 2024 **APPROUVEE** à l'unanimité

Dossier 3 : Budget Assainissement : Compte Financier Unique 2024

Fonctionnement HT

- Dépenses : 55 501,19€
- Recettes de l'exercice : 57 062,22€
- Excédent de fonctionnement 2023 reporté : 34 473,10€

- Recettes totales : 91 535,32€
- Résultat de l'exercice : + 1561,03€
- Excédent cumulé : 36 034,13€

Investissement HT

- Dépenses : 213 002,89€
- Déficit d'investissement 2023 reporté : 61 664,54€
- Dépenses totales : 274 667,43€
- Recettes de l'exercice : 320 851,25€
- Résultat de l'exercice : 107 848,36€
- Excédent cumulé : 46 183,82€

Compte financier unique 2024 **APPROUVE** à l'unanimité

Dossier 4 : Budget Assainissement : Affectation du résultat 2024

- Restes à réaliser : - 14 475€
- L'excédent d'investissement est positif même avec les restes à réaliser, il n'y a pas d'affectation de résultat et l'excédent de fonctionnement total de 36 034,13€ sera reporté à l'article 002 du budget primitif 2025.

Affectation du résultat 2024 **APPROUVEE** à l'unanimité

Dossier 5 : Budget Station Essence : Compte Financier Unique 2024

Fonctionnement HT

- Dépenses : 1 460 293,38€
- Recettes de l'exercice : 1 473 857,95€
- Excédent de fonctionnement 2023 reporté : 60 606,59€
- Recettes totales : 1 534 464,54€
- Résultat de l'exercice : + 13 564,57€
- Excédent cumulé : 74 171,16€

Investissement HT

- Dépenses : 70 356,84€
- Recettes de l'exercice : 60 193,37€
- Excédent d'investissement 2023 reporté : 109 909,04€
- Recettes totales : 170 102,41€
- Résultat de l'exercice : - 10 163,47€
- Excédent cumulé : 99 745,57€

Compte financier unique 2024 **APPROUVE** à l'unanimité

Dossier 6 : Budget Station Essence : Affectation du résultat 2024

- Les deux sections sont excédentaires. L'excédent de fonctionnement total de 74 171,16€ sera reporté à l'article 002 du budget primitif 2025.

Affectation du résultat 2024 **APPROUVEE** à l'unanimité

Dossier 7 : Budget Lotissement Sadi Carnot : Compte Financier Unique 2024

Fonctionnement HT

- Dépenses : 123 460€
- Recettes : 123 460€

Investissement HT

- Dépenses : 123 460€
- Recettes : 123 460€

Compte financier unique 2024 **APPROUVE** sauf un vote contre (Mr Pataud JP).

Dossier 8 : Renouvellement convention avec le CIAS pour le portage des repas

Voir convention proposée pour renouvellement. La participation des communes passe à 1€/habitant (précédemment 0,80€)

Mr Pataud explique le fonctionnement de ce service communautaire sur les dernières années, le mécontentement de la clientèle, repas fabriqués par la maison de retraite de cussac (quantité et qualité insuffisante, choix inapproprié des ingrédients) (32 000 repas annuels en 2022 passant à 22 000 repas en 2023-2024).

Madame Chabot précise qu'il était extrêmement difficile de dialoguer avec cette structure, un changement de direction est en cours.

Renouvellement de la convention avec le CIAS pour le portage des repas **APPROUVEE** à l'unanimité

Décision du 1^{er} trimestre 2025

Période	N°	Date	N° Délégation	OBJET	décision	avant
1T 2025	1	10/02/2025	6	Renouvellement de la convention d'assistance juridique	1300€ HT	1300€ HT

Questions diverses : Néant

Secrétaire de séance

Mr GARREAU Jean Paul